N° 104. Dimanche 30 Avril 1848. 19me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an . . .	26 fl.	30 fl.
» six mois . .	14 »	16 »
» trois mois.	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION, à La Haye, *Spui*, n°. 75.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES;

Chez M. van Weelden, libraire, *Spui*, et chez les Héritiers Doorman, libraires, *Lange Vooten*, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port.*

LA HAYE, 29 Avril.

Nous apprenons que le Roi, considérant que la Diète germanique a rendu plusieurs décrets applicables au Limbourg, dont l'exécution pourrait se faire difficilement par les chefs des départements ministériels du royaume des Pays-Bas, vient de nommer un commissaire spécial chargé d'assurer l'exécution desdits décrets dans le Duché du Limbourg.

Un avis de la Chambre des Comptes, en date du 27 de ce mois, informe le public qu'il lui a été fait remise de nouveau de billets de papier-monnaie de la somme de cent florins, pour une valeur de [illegible] florins, retirée de la circulation, [illegible] un avis antérieur annonçant [illegible] pour une valeur de fl. 12,385,000, on a retiré de la circulation une partie de ces mêmes billets de papier-monnaie pour une somme de douze millions huit cent quatre-vingt-neuf mille florins.

Ces billets ont été [illegible] à la circulation, et restent déposés à la Chambre des Comptes jusqu'à leur complet [illegible], qui s'effectuera conformément à l'art. 7 de la loi du 18 décembre 1845, et dont il sera donné plus tard connaissance.

M. le général de Mansbach, envoyé de S. M. le roi de Suède et de Norwége près la Cour des Pays-Bas, est arrivé en cette résidence, et est descendu à l'Hôtel du *Vieux Doelen*. M. de Mansbach est accompagné de son secrétaire, M. Sibbren.

Le *Tijd* et le *Noord-Brabander* publient des correspondances particulières qui contiennent des nouvelles relativement à Mgr Vrancken et dont nous extrayons ce qui suit:

Le 13 février, l'évêque de Colophon, accompagné de deux ecclésiastiques, est arrivé en rade de Batavia, venant de Singapore. En débarquant, Sa Grandeur a été reçue par les ecclésiastiques et les membres du consistoire catholique de Wellevreden. L'arrivée de [illegible] a été annoncée [illegible] par le canon des forts. [illegible] a fait sa première visite au gouverneur [illegible] qui était revenu de Buitenzorg la veille, et qui a fait [illegible] un accueil fort distingué. Le surlendemain Sa Grandeur a assisté à un grand dîner donné par Son Exc., qui est allée au devant de l'évêque à son arrivée au palais, et l'a ensuite présenté [illegible] aux membres du conseil des Indes.

Le dimanche 20 février, Mgr a célébré la première messe pontificale; l'église était comble.

A l'exposition de produits de l'industrie autrichienne qui a eu lieu à Vienne en 1845, on avait remarqué un échantillon de laine fabriqué des filaments de sapin.

Aujourd'hui on écrit de Ruremonde que M. Philippe Claus a voulu obtenir également une espèce de laine au moyen des filaments du sapin, et qu'il a si bien réussi dans ses essais que les résultats obtenus peuvent soutenir la comparaison avec ceux [illegible] en Autriche.

D'après l'opinion de M. Claus, la nouvelle espèce de laine est moins propre à être filée et tissée qu'à servir pour remplir des matelas, bourrer des chaises, des sièges de voitures etc. A cause de ses propriétés particulières, elle serait surtout recommandable à l'usage des hôpitaux et des hospices.

On sait déjà qu'il y aura à Groningue, le 14 juin prochain, une exposition de produits agricoles, simultanément avec le congrès agronomique. La commission qui s'est formée pour diriger cette exposition vient d'en publier le programme, dont il résulte que les habitants de toutes les provinces du royaume sont invités à envoyer des produits ou des ustensiles à l'exposition; des médailles seront décernées aux personnes qui auront exposé les meilleurs objets.

A la Bourse d'Amsterdam d'hier, la cote de toutes les valeurs a continué son mouvement ascensionnel. La confiance qui renaît à la Bourse de Paris soutient aussi celle de nos spéculateurs, et [illegible] achats seront faits dans tous les fonds à des prix [illegible].

Au commencement de la Bourse, il s'est fait surtout beaucoup d'affaires dans les fonds hollandais, ainsi que dans les russes et les autrichiens, qui tous cependant ne se sont pas maintenus au cours élevé qu'ils avaient atteint, par suite de la réalisation de quelques bénéfices; toutefois, ils sont restés en hausse.

Les espagnols, qui avaient commencé par suivre ce même mouvement de hausse, sont restés au cours de la veille. Les portugais étaient sans demandes.

Dernier cours à Amsterdam: Intégr. 2 1/2 p. c. 41 15/16; Actions à 5 % liv. 97 5/16; Inter. 3 p. c. 16 5/8.

Ce *Handelsblad* annonce, sur la foi d'un de ses correspondants, que le service du bateau à vapeur de Hambourg pour l'Angleterre est suspendu par suite de la guerre avec le Danemarck.

On écrit de Bois-le-Duc, le 24 avril:

Il y a déjà plus de 15 ans, que dans un des cantonnements de l'armée campée sur la frontière de cette province, un chasseur volontaire fut assassiné à l'aide de plusieurs coups de couteau. L'auteur présumé de ce crime se réfugia en Belgique, mais sans laisser aucun indice qui plus tard pût mettre la justice [illegible] sur ses traces; il crut enfin que le long espace de temps qui s'était écoulé avait fait tomber son crime dans l'oubli, car ces jours derniers il reparut à l'improviste sur le sol du Brabant septentrional. Mais il avait compté sans son hôte, c'est à dire sans la vigilance de la justice, qui a été immédiatement instruite de son arrivée et l'a fait arrêter. Aujourd'hui il a été conduit ici dans la maison d'arrêt en attendant que son procès soit instruit. Dans les premiers interrogatoires qu'il a déjà subis, il nie toute culpabilité ou toute participation à l'assassinat dont il s'agit; mais, selon toute probabilité, ces dénégations ne pourront pas le sauver, car les preuves sont accablantes. Il paraît que pendant sa longue absence il a constamment habité la Belgique, où il se serait marié et aurait fait d'assez bonnes affaires.

Une correspondance de Groningue nous apprend que des troubles ont eu lieu le 18 de ce mois à Leuven (Frise Orientale, royaume de Hanovre). La populace s'est rassemblée et a commis des excès à diverses maisons habitées par des gens riches. La bourgeoisie, s'étant armée comme elle le pouvait, est intervenue et a réussi à réprimer ces désordres. — Il paraît, du reste, que l'esprit public est fort réveillé dans toute cette province, où il se tient tous les jours des assemblées populaires pour adopter des pétitions au roi de Hanovre.

Grand-duché de Luxembourg.

ÉTATS DU GRAND-DUCHÉ.

Séance du 25 avril. (1)

Le président donne lecture d'une lettre de M. Wurth-Paquet, qui s'excuse pour cause de départ, de ne pas assister à la séance.

M. le secrétaire-général donne lecture des pleins pouvoirs donnés par Sa Majesté le Roi grand-duc au conseil du gouvernement, en date du 31 mars dernier.

Ces pleins pouvoirs sont conçus comme suit:

Nous GUILLAUME II, etc. etc.

Considérant que dans les circonstances graves du moment, Notre éloignement du Grand-Duché peut être très préjudiciable aux intérêts de Nos fidèles sujets luxembourgeois dont nous ne cessons de Nous préoccuper;

Considérant qu'il importe dès-lors de déléguer Nos pleins pouvoirs à une autorité qui puisse en faire tel usage que les circonstances commandent;

Considérant que nulle autorité, dans notre Notre Grand-Duché, n'est plus digne de fixer Notre choix que le Conseil de Gouvernement, qui n'a jamais cessé de jouir de Notre confiance la plus entière et la plus méritée, et au dévouement duquel Nous nous plaisons à rendre toute la justice à laquelle il a droit.

C'est avec confiance que Nous avons arrêté et arrêtons spontanément ce qui suit:

Art. 1er. Nous déléguons au Conseil de Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg Nos pleins et entiers pouvoirs, à l'effet de prendre toutes les mesures qu'il croira convenables dans l'intérêt du pays et de ses habitants; l'autorisons à se concerter avec l'assemblée nationale décrétée par Notre arrêté de ce jour, pour asseoir de nouvelles institutions politiques et constitutionnelles de manière à satisfaire toutes les classes de Nos fidèles sujets luxembourgeois, en un mot, proposer, discuter, défendre, accorder, rejetter toute mesure selon qu'il l'entendra; l'autorisons, enfin à prendre toute disposition quelconque reconnue par lui nécessaire pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité publics; d'agir aux fins ci-dessus dans toute l'étendue de Notre autorité et sans devoir en référer à Nous, sauf à Nous rendre compte ensuite de l'usage qu'il aura fait de Nosdits pleins pouvoirs, promettant d'ailleurs d'approuver et de ratifier tout ce que ce collége aura fait conformément à ce qui précède.

Art. 2. Nous ordonnons à toutes les autorités sans exception de notre Grand Duché, à tous les fonctionnaires, à quelque branche d'administration qu'ils appartiennent, et à tous les habitants en général, d'obéir au conseil de gouvernement dans tout ce qu'il croira devoir leur ordonner en vertu des présentes, pour atteindre le but que nous nous sommes proposé.

Art. 3. Les présents pleins pouvoirs cesseront de droit le jour de la promulgation de la nouvelle constitution.

Art. 4. Notre chancelier d'état est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Mémorial législatif et administratif du Grand-Duché et dans tous les journaux du pays.

Donné à La Haye, le 31 mars 1848.

(Signé) GUILLAUME.

Après cette lecture, M. le président se lève et dans un discours motivant la réunion de l'assemblée, dit qu'il donnera des explications, si on le désire, sur le déplacement momentané du siége du gouvernement et de la session des Etats, et déclare la session ouverte.

On procède ensuite à la formation définitive du bureau.

On passe ensuite à la prestation de serment.

Au moment où cette opération est terminée, M. Ch. André, avocat à Luxembourg, se présente et demande qu'une députation des ouvriers de Luxembourg soit admise.

M. *le président* répond que cette démarche est sans antécédents dans l'histoire parlementaire, qu'il ne peut admettre que la séance soit interrompue d'une manière aussi en dehors des formes usitées; il soumet au reste à l'appréciation de l'assemblée si elle veut ou non entendre la députation des ouvriers dans leur demande.

La pétition peut être déposée sur le bureau, pour lecture en être donnée demain, et la soumettre ensuite au travail des sections, de même que beaucoup d'autres pétitions qui ont été adressées partie au Roi, partie au conseil de gouvernement.

---

(1) La séance a lieu à Ettelbruck dans la maison d'école.

On lit dans l'*Echo du Luxembourg*:

Samedi dernier, le général de Wutfen, commandant de la forteresse grand-ducale, a fait notifier au gouvernement de Luxembourg que, si la réunion des Etats devait donner lieu au moindre désordre intérieur dans la ville, il mettrait la ville en état de siége, et interdirait les Etats à en sortir.

Le conseil du gouvernement, après avoir prévenu les membres des Etats présents à Luxembourg, a ordonné que le siége de l'assemblée serait transféré à Ettelbruck.

Le président donne communication d'une loi à adopter sur la manière d'après laquelle devront se faire les élections des députés que le Grand-Duché devra envoyer à Francfort.

L'examen de ce projet de loi est mis à l'ordre du jour.

La séance est levée à six heures et demie et renvoyée à demain matin, *huit heures et demie*.

Le gouvernement militaire de Luxembourg a fait afficher lundi dernier l'avis suivant:

Le bruit s'est, semble-t-il, répandu que le gouvernement militaire n'accordait plus à l'ordre et à la sécurité dans l'intérieur de la forteresse, la protection que le gouvernement croit avoir suffisamment accordée jusqu'à ce jour.

Le gouvernement croit devoir désigner un semblable bruit comme ne reposant que sur un malentendu incompréhensible, et déclare par le présent, de la manière la plus formelle, qu'il interposera dans tous les cas, comme cela est naturel, du reste, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, si la sûreté des personnes, de la propriété, et celle de la forteresse devait être mise en danger.

Luxembourg, le 23 avril 1848.

Le gouvernement militaire de la forteresse fédérale de Luxembourg, VON WULFFEN.

Nouvelles d'Italie.

Les nouvelles d'Italie continuent à ne rien faire connaître des opérations militaires. L'inaction paraît être complète des deux parts. Des lettres particulières de la Lombardie, arrivées à Coin, annoncent même qu'un armistice général a été conclu. Au reste, les nouvelles qui nous arrivent par les journaux italiens et celles que nous recevons par les journaux allemands, sont loin d'être d'accord entre elles. D'après les unes, l'enthousiasme continuerait à être très-grand parmi les Italiens qui remporteraient toujours l'avantage dans des escarmouches contre les troupes autrichiennes découragées.

Suivant les journaux allemands, au contraire, ce seraient les troupes de Radetzky qui auraient eu le dessus dans diverses rencontres partielles; de nombreux renforts seraient expédiés au maréchal qui aurait même fait sa jonction avec le corps d'armée que lui amenait le général Nugent, et les troupes autrichiennes reprendraient bientôt l'offensive. Il est assez difficile de démêler la vérité au milieu de ces assertions contraires. On peut dire seulement que l'inaction de Charles-Albert n'est pas de bon augure, et que, somme toute, l'ensemble des nouvelles paraissent moins favorables à la cause italienne qu'au début des opérations.

On écrit de Trieste, le 20 avril:

Des nouvelles de Goritz confirment pleinement les succès des armes autrichiennes dans le Frioul. Les opérations contre Udine sont déjà commencées; Palma est entièrement cernée. Des hauteurs de Goritz on voyait très bien les 17 et 18 l'incendie du village du Frioul.

D'importants renforts de troupes de toutes armes nous viennent de Liebach.

Suivant des nouvelles du 19, le comte Nugent avait porté la veille son quartier-général jusque près de Palma Nuova. Ce même jour les Autrichiens avaient été vainqueurs dans plusieurs engagements avec les rebelles, et ils avaient bombardé plusieurs endroits qui opposaient de la résistance.

Les nouvelles qui nous arrivent par la voie de l'Allemagne, confirment celle qu'un armistice général est conclu en Lombardie.

Trieste, 18 avril.

Les opérations de l'armée de l'Isonzo ont commencé. Les insurgés ont attaqué à Visco un poste avancé, dont ils ont tué 7 à 8 hommes, sur quoi les soldats ont manifesté le désir d'avancer pour que leurs frères ne fussent pas tués inutilement par petits détachements. Un régiment des confins militaires fut envoyé à Vico; il y rencontra une forte résistance, mais finit par avoir le dessus. Les insurgés prirent la fuite, tout en brûlant les villages par lesquels ils passaient. Nos troupes, qui étaient restées jusqu'ici sans rien faire sur les rives de l'Isonzo, marchent maintenant en avant, ce qu'elles auraient dû faire depuis longtemps, plutôt que de laisser incendier nos propres villages sur le littoral. Il est arrivé dans ce moment une estafette, qui apporte, dit-on, la nouvelle de la prise de Palma; on ajoute qu'Udine sera sommée aujourd'hui de se rendre. Nous sommes à la veille d'événements importants. La crainte de voir Trieste bloquée du côté de la mer a disparu; cependant, par mesure de précaution, on a fortifié plusieurs points de notre port.

On lit dans la *Gazette Universelle* d'Augsbourg:

Les rapports les plus récents du maréchal Radetzky mandent qu'il est arrivé de Milan à son quartier-général des plénipotentiaires chargés de faire des propositions de paix. Le maréchal a repoussé ces dernières et a exigé une complète soumission, mais il a envoyé en même temps le comte de Wallmoden à Vienne pour demander au gouvernement des instructions précises.

Ces jours derniers, M. le comte Hartig a adressé une proclamation aux Italiens du royaume [illegible] vénitien. Il y est dit que le changement subit d'[illegible] jusqu'ici ennemie, en une puissance agressive [illegible] à l'armée la nécessité de se concentrer dans de [illegible] positions pour reconquérir les droits souverains et [illegible], ce qui s'effectuera tôt ou tard.

« Réfléchissez, dit le comte Hartig, comme y a réfléchi le monarque qui m'envoie auprès de vous en qualité de messager de paix. Je vous assure en son nom, que le nouvel ordre de choses établi dans la monarchie, vous jouirez abondamment des avantages politiques, nationaux et intellec-

auxquels vous aspirez; vous aurez des libertés et des garantie conformes à vos besoins, à votre langue, à vos penchants, à votre nationalité. Vous vous gouvernerez vous-mêmes sous la surveillance de l'état; des lois seront réglées sous votre influence; la presse sera libre, les impôts, surtout ceux qui pèsent sur les classes les plus nombreuses et les moins aisées, seront diminués. »

A la fin de la proclamation, le comte Hartig invite les Lombards à lui faire présenter par des députés les conditions sous lesquelles les municipalités désirent leur réincorporation avec l'empire.

Si nous en croyons des lettres de Milan publiées par les journaux de Londres, le gouvernement provisoire aurait résolu de porter des changements importants dans le tarif des douanes. Les sucres raffinés, au lieu de Liv. 3. 4/4 d. ne paieraient que Liv. 1. 1/0 par quintal; les autres sucres, qui jusqu'à présent payaient Liv. 2. s. 4. d. 7. ne paieraient plus que Liv. 1. s. 6. d. 8. Les droits d'exportation sur la soie qui sont actuellement de Liv. 7 7/4 d. seront portés à Liv. 3 6/8 d.

Nouvelles d'Allemagne.

La *Gazette Universelle de Prusse* d'hier dit avoir reçu de bonne source la nouvelle suivante du théâtre de la guerre, en date de Rendsburg, 25 avril, au soir à 10 heures :

« Je viens d'arriver à Rendsburg et j'apprends que déjà ce matin à 10 heures les Prussiens occupaient la ville de Flensburg. Les Danois ont complétement repoussés et la retraite leur est entièrement coupée. S'ils ne sont pas parvenus à se rendre par Apenrade à bord de leurs navires, nos troupes doivent les rencontrer et les anéantir complétement. 24 pièces de canon ont été prises aux Danois; de part et d'autre il y a eu grand nombre de blessés et plusieurs morts dans le régiment *Empereur François*.

Une dépêche télégraphique en date d'Altona, 25 avril au soir, contient ce qui suit :

« Schleswig, Gottorp ainsi que Flensburg, sont tombés entre » nos mains; un bataillon danois a été fait prisonnier, et un au» tre bataillon a été repoussé dans la Schlei. »

La *Gazette de Brême* dit qu'en passant la Schlei près de Missunde, 700 Danois ont trouvé la mort dans les flots. Le correspondant de cette feuille ajoute que la retraite des Danois a offert le spectacle le plus affligeant.

Une lettre d'Altona annonce que 600 blessés ont été transportés à Rendsbourg.

Quartier-général de Schleswig, 23 avril, 11 heures du soir.

Au gouvernement provisoire des duchés de Schleswig-Holstein.

J'annonce au gouvernement provisoire la joyeuse nouvelle qu'après un combat opiniâtre de plusieurs heures, les Danois ont été repoussés, et que vers 2 heures la ville de Schleswig était en notre pouvoir jusqu'à la digue de Gottorp. Plus tard, l'attaque a recommencé avec l'aile gauche; la ville de Schleswig a été tournée et nous nous sommes avancés jusque sur la route de Flensbourg. A 7 heures et demie, le combat était terminé. Le château de Gottorp a été évacué par les Danois.

DE WRANGEL, général de cavalerie et commandant en chef.

Copenhague, 22 avril.

Le roi se trouve mieux : il est attendu à Odensée, où l'on prépare le château pour sa réception.

Le ministre de la guerre a adressé, sous la date du 20, un ordre du jour aux troupes danoises, dans lequel il fait l'éloge de leur enthousiasme, de leur courage et de leur excellente discipline, et exhorte la nation à persévérer dans ses efforts, attendu que *les grandes puissances manifesteront bientôt leurs sympathies pour le Danemarck*.

Les troupes dans le duché de Schleswig ont reçu de nouveaux renforts.

MM. Fr. Tutein et Ferd. Tutein, consul-général et vice-consul de Prusse, ont résigné leurs postes, parce que le roi de Prusse a reconnu le gouvernement provisoire.

Des nouvelles de Königsberg confirment que la frontière prusso-russe est fermée. Les consuls russes qui sont dans cette province ont reçu l'ordre de se tenir prêts à la quitter au premier avis. Cette fermeture de la frontière porte un grand préjudice au commerce de Königsberg : plusieurs maisons de cette ville ont encore des créances considérables en Russie et en Pologne. [illegible] le chef de la corporation des marchands s'est-il adressé au président en chef de la province pour le prier de faire cesser autant que possible cet état de choses, attendu qu'il n'y a pas eu [illegible] déclaration de guerre de la part de la Russie.

Journal allemand de Francfort.

On écrit des bords du Neckre, 25 avril, à la *Gazette de Carlsruhe* :

Il paraît que Heidelberg était destiné à avoir le même sort que Fribourg. Une bande de [illegible] y est arrivée à l'improviste de Sinsheim. Après avoir pillé les caisses publiques de cette dernière ville, elle s'est arrêtée devant l'hôtel de [illegible] a déclaré qu'elle avait été appelée par la ville de Heidelberg pour l'aider à maintenir la république. Otese bâta de réunir la garde civique, qui entoura les corps-francs et les força de mettre bas les armes, sur quoi ils furent [illegible] de la ville.

Portugal.

Le steamer le *Tigre*, arrivé mercredi à Southampton, a apporté les lettres et journaux de Lisbonne jusqu'au 20. La nouvelle la plus importante qu'ils contiennent, est celle des remontrances adressées par sir Hamilton Seymour au cabinet portugais au nom de l'Angleterre, pour se plaindre du non-payement des [illegible] aux porteurs de titres de la dette portugaise.

[illegible] du cabinet de Lisbonne a été fort peu satisfaisante, [illegible] absence d'argent est la principale raison qu'il a donnée [illegible] justifier le défaut de payement.

Le bruit [illegible] à Lisbonne que la reine avait rappelé Costa Cabral à [illegible] son conseil, mais rien n'a confirmé ce bruit.

— La perte [illegible] les billets de la banque de Lisbonne est de 57 1/2 p. c.

— Le vaisseau [illegible] nommé le *Howe*, qui ramène en Angleterre la reine d[illegible] a quitté Madère le 15 avril.

Reconnaissance de la république française par les Etats-Unis.

Paris, le 27 avril.

Le ministre des Etats-Unis s'est rendu hier au siége du gouvernement provisoire pour lui présenter les lettres de reconnaissance de la république française par la république américaine. Il a été reçu par M. de Lamartine.

Voici le discours qu'a prononcé ce ministre, M. Richard Rush :

Au président et aux membres du gouvernement provisoire de la république française.

« J'ai l'honneur de vous présenter une lettre du président des Etats-Unis, qui me donne la qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de cette république près la république française.

» En présentant cette lettre, je dois exprimer en même temps la sollicitude sincère que le président éprouve pour la prospérité de la France, et je suis chargé de vous faire connaître son désir ardent de cultiver avec zèle et cordialité les relations les plus amicales entre les deux républiques, qui serviront à cimenter leurs intérêts réciproques les plus chers.

» Je suis chargé également de déclarer que le président approuve ma conduite, en reconnaissant la république française, lorsque son existence fut annoncée au monde, dans le mois de février, par le gouvernement provisoire.

» C'était alors trois jours après sa naissance. Aujourd'hui, elle est au troisième mois de son existence. Pendant cet intervalle, lorsque toute l'Europe a été agitée, et la France exposée aux épreuves et aux difficultés les plus graves, le gouvernement provisoire a réussi à lui assurer les biens suprêmes de la tranquillité à l'intérieur et de la paix à l'extérieur. L'histoire prendra acte de cette œuvre immense.

» Je suis doublement heureux d'offrir encore dans cette occasion, mes félicitations, puisque je le fais maintenant avec l'assentiment de mon gouvernement et de mon pays. Il me sera encore permis de faire pour ma part des vœux ardents pour que, lorsque la République aura passé de vos mains, qui ont guidé ses destinées, entre celles de l'assemblée nationale qui va bientôt se réunir, ce grand corps couronne ses travaux par l'établissement d'institutions qui assurent à la France la plus grande prospérité et la gloire la plus pure.

M. Lamartine, au nom du gouvernement provisoire, et en qualité de ministre des affaires étrangères, a répondu en ces termes :

« Citoyen ministre,

» Le gouvernement provisoire m'a chargé de le représenter en ce moment pour recevoir de vos mains le premier acte de reconnaissance officielle de la république française. La France avait reconnu la première, l'indépendance de la république américaine, jeune, faible, contestée encore, mais qui, sous l'influence féconde du principe démocratique, devait grandir en un demi-siècle aux proportions d'un continent presque tout entier. Par un juste retour de la Providence, il appartenait à la république américaine de reconnaître la première la nouvelle république française, et d'apposer pour ainsi dire sa signature sur l'acte de naissance de la démocratie française en Europe. Cette signature, monsieur le ministre, portera bonheur à la république. Malgré les agitations et les embarras inséparables d'une pareille crise, de la chute d'une forme de gouvernement, de la création d'institutions toutes différentes, d'un si grand déplacement d'hommes et de choses, dites-le à vos concitoyens, tout nous donne l'assurance que leurs vœux pour la France seront accomplis, et que la république sortira grande et forte de nos faibles mains, pour passer plus grande et plus forte encore entre les mains de la nation tout entière.

» Ce qui nous donne cette confiance, monsieur le ministre, c'est que le peuple français est mûr désormais pour ses institutions. Ce qui n'était, il y a [illegible] cinq ans, que l'idée de [illegible] est aujourd'hui dans la raison et dans la mœurs du peuple tout entier, sans exception. La république qu'il veut aujourd'hui, c'est celle que vous avez fondée vous-mêmes; c'est une république progressive, mais conservatrice des droits, de la propriété, de la liberté, du sentiment moral et religieux des citoyens.

» C'est une république dont le premier cri a été un cri de générosité, de fraternité, qui a brisé dans sa propre main l'arme des vengeances et des réactions politiques, qui a proclamé la paix, et qui, au lieu d'inscrire sur sa bannière des mots funestes d'expropriation et de proscription, y a inscrit l'abolition de la peine de mort et la fraternité des peuples.

» Ces principes adoptés, nous l'espérons, par l'assemblée nationale, affermis par une force publique invincible, dont chaque citoyen s'est fait, comme vous l'avez vu, le soldat volontaire, concentrés dans une forte unité représentative du gouvernement, feront de la république française la glorieuse sœur de la république américaine, et l'on pourra dire du peuple français et du peuple américain ce que l'on disait jadis d'un homme cher à nos deux pays, la république des deux mondes.

» Quant aux sentiments que le peuple français renvoie avec sensibilité et reconnaissance aux citoyens et au gouvernement des Etats-Unis, je vous les exprimerai en un seul mot, citoyen ministre : tout Français a pour les Américains le cœur de Lafayette. »

Nouvelles de France.

Les résultats électoraux de la France, que nous faisions pressentir hier, sont pleinement confirmés par les nouvelles d'aujourd'hui. L'assemblée nationale sera, en très grande majorité, modérée. Si ce parti modéré a de l'énergie, du courage, il sera maître des destinées de la France; mais aujourd'hui, il faudra qu'il ait beaucoup de courage, beaucoup d'énergie. En effet, l'on doit prévoir que le parti de la république rouge n'acceptera cette défaite qu'en frémissant; ses représentants seront en petit nombre dans l'assemblée, cela est vrai; mais ils y auront leur place et ils disposeront des clubs; or, ce ne serait pas la première fois qu'on verrait une assemblée, composée d'honnêtes gens, se laisser dominer, opprimer et conduire par une minorité presque toujours composée d'hommes d'action.

Le *National* lui-même sera-t-il bien satisfait des élections? Nous en doutons. Le *National* aurait voulu exclure les anciens députés. Tout annonce qu'ils viendront en grand nombre. Les députés de l'opposition, tels que M. Odilon-Barrot, M. Léon Faucher, M. Lasteyrie, M. Oscar et M. George Lafayette, M. Gustave de Beaumont, M. Gaulthier de Rumilly, M. Abattucci et tant d'autres reparaîtront, et probablement, le *National* l'aperçu, ils ne consentiront pas à rompre avec tous leurs antécédents.

Déjà, à l'occasion du résultat électoral d'Amiens, le *National* dit : « Les réactionnaires l'emportent! Ces réactionnaires se composent de M. G. de Beaumont, de M. Gaulthier de Rumilly, que nous venons de nommer, puis de M. Porion, maire d'Amiens de M. Allart, commandant de la garde nationale d'Amiens, etc. Si ce sont là des réactionnaires, il y en aura beaucoup de la sorte. Ce qui est accablant pour le parti furieux, ce sont les chiffres. M. de Beaumont par exemple a 17,186 voix. M. Degouve de Nuncques n'en a que 1912. M. Thuillier, qui est le chef du parti ultra-républicain, n'a pu réunir que 3,801 voix. Nous devons prévenir que le dépouillement de quelques cantons reste à faire.

Amiens, dira-t-on, n'est, en France, qu'une ville de second ordre. Amiens pourtant a 50,000 habitants. Voyons ce qui se passe à Rouen. Là encore, nous apercevons les mêmes résultats. Nous trouvons que les hommes modérés ont 50 mille voix quand leurs adversaires, à la tête desquels figure le commissaire du département, M. Deschamps, n'arrivent pas à la moitié.

A Bordeaux, rien n'est terminé; mais le résultat est présenté déjà comme certain. A côté du rédacteur en chef du *National*, M. Thomas, nous voyons figurer M. Ducos, ancien député. A la vérité, M. Blanqui, professeur d'économie politique, qui, pendant sa courte carrière parlementaire, avait fait preuve de beaucoup de mobilité dans ses convictions, pourrait bien ne pas revenir sur la scène.

En résumé, la confiance se raffermit à Paris. Les fonds, les actions se relèvent rapidement.

Paris, le 27 avril.

Elections de Paris.

Nous ne voulons pas fatiguer nos lecteurs avec des listes de chiffres presque interminables, et qui ont, en outre, l'inconvénient de n'annoncer encore aucun résultat définitif.

D'après le *National*, la nomination des 28 candidats qui suivent paraît certaine : Lamartine, Dupont (de l'Eure), F. Arago, A. Marrast, Garnier-Pagès, Marie, Bérenger, Crémieux, Carnot, Bethmont, Duvivier, Lasteyrie, Vavin, Buchez, Recurt, Cavaignac, Peupin, Corbon, Schmit, Agricol Perdiguier, Pagnerre, Lamennais, Caussidière, Cormenin, Ledru-Rollin, Albert, Flocon, Louis Blanc.

Les candidats qui paraissent [illegible] après ceux qui précèdent, sont MM. Bastide, Goudchaux, Pascal, Vellu, Danguy, Duvid (d'Angers), Wolowski, Garnon, Degousée, Guinard, Coquerel, Berger.

Nous devons déclarer que les chiffres publiés par le *Constitutionnel* et le *Journal des Débats*, ne font pas à MM. Ledru-Rollin, Albert, Flocon et Louis Blanc, une aussi belle position que les calculs du *National*.

Suivant la *Presse*, les votes dépouillés jusqu'ici donnent une majorité imposante à MM. Lamartine, Dupont (de l'Eure), Garnier-Pagès, Arago, A. Marrast, Marie, Bethmont, Cormenin, Caussidière, Bérenger, Crémieux, Duchez, Duvivier, Carnot, Berger, Morran, Cavaignac et Lamorcière, suivant l'ordre des noms, tous au-dessus de 200,000 voix.

Viennent ensuite MM. Coquerel, Lacordaire, Lamennais, Champion, Perdiguier, Corbon, Clary et quelques autres.

M. Ledru-Rollin paraît de voir sortir un des derniers; MM. Louis Blanc, Albert, Flocon, Raspail et Cabet sont fort en arrière.

Le nombre de sections dépouillées à Paris représente seulement, suivant nous, vingt et quelques mille électeurs. Dans ce nombre, M. Lamartine compte 13,551 voix et M. Ledru-Rollin 5571.

Il ne faut pas oublier que le dépouillement de toutes les sections donnera plus de 200 mille votants.

Les renseignements qui précèdent sont extraits des journaux de Paris. Ils ne vont donc que jusqu'au mercredi dans la soirée. Voici ceux que nous apporte notre correspondance d'hier pour jeudi :

Le dépouillement du travail des sections se fait aujourd'hui dans les douze mairies; il ne sera terminé que dans la soirée. Force nous est donc de publier des résultats encore incomplets. Toutefois, la majorité est complétement dessinée, bien qu'il y ait lieu de croire qu'elle puisse être modifiée par les chiffres qui restent encore inconnus, puisque nous ne pouvons [illegible] de la moitié [illegible]

1er arrondissement	10e	section	553	100	»
	11e	»	505	114	98
	18e	»	495	136	49
	20e	»	775	385	366
2e	1re	»	864	173	135
	2e	»	431	167	137
	13e	»	787	»	»
	14e	»	913	»	»
	25e	»	575	180	[illegible]
	31e	»	589	[illegible]	»
3e	2e	»	700	257	206
	7e	»	699	150	109
	9e	»	[illegible]	»	[illegible]
	12e	»	[illegible]	233	[illegible]
	13e	»	733	271	184
Plusieurs sections réunies			10,295	4,751	3,329
4e arrondissement	1re	section	452	207	182
5e	7e	»	1,000	599	531
6e	11e	»	751	»	»
7e	20e	»	395	219	205
	(Renard).		467	222	202
8e	16e	section.	709	714	710
	4e	»	1845	206	193
	10e	»	1[illegible]	252	226
	12e	»	548	293	260
	27e	»	303	246	213
10e	4e	»	778	389	359
	5e	St-Th.-d'Aq.	839	»	»
	11e	»	582	146	115
	12e	»	775	150	126
	17e	»	[illegible]	245	[illegible]
	20e	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]
13e	Bourg-la-Reine.		1825	30	26

En somme, les voix aujourd'hui contrôlées qui appartiennent à M. Lamartine, montent à 36 mille environ; celle de MM. Dupont de l'Eure, Marrast, Arago et Garnier-Pagès, sont un peu au-dessous de ce chiffre, tandis qu'on ne compte pas encore 11,000 suffrages au moins [illegible] et 9,000 à celui de M. Louis Blanc, dont les [illegible] suivies par celles de MM. Marie, Bérenger, Crémieux, Carnot, Bethmont, Duvivier, Lasteyrie, Vavin, Buchez, Récurt, Cavaignac, Peupin, Corbon, Schmit, Agricol Perdiguier, Pagnerre, Lamennais, Caussidière, Cormenin.

Elections des départements.

AISNE. — A St-Quentin, MM. Odilon-Barrot, Lherbette, Quentin et Vivien, anciens députés, ont été, dit-on, réélus à une immense majorité.

SOMME. — A Amiens, la liste du parti modéré a eu une victoire écrasante pour ses adversaires. Les candidats modérés ont eu 16 et 17 mille suffrages. Les candidats républicains ont eu depuis 7 à 8 mille voix jusqu'à 5,808; M. Degouve de Nuncques n'a eu que 1,912 voix.

Les résultats connus du département de la Somme sont tellement significatifs que nous les reproduisons.

CANDIDATS PROPOSÉS PAR LE *Courrier de la Somme*. — LISTE MODÉRÉE.

MM. Porion	16,961
Allart	14,488
Morel-Cornet	13,755
Gaulthier de Rumilly	17,053
Dubois (Amable)	11,275
Tilette de Clermont	16,922

Delattre (Paul)	13,520
Randoing	15,088
Blin de Bourdon	16,382
Gratien	17,114
De Beaumont	17,186
Magnier	16,177
De Fourment	12,226
Lacordère	11,311

CANDIDATS PROPOSÉS PAR LE COMITÉ DIT CENTRAL RÉPUBLICAIN.

MM. Barni	1,511
Bazaine	1,538
Boucher de Perthes	5,308
Dégouve-Denuncques	1,912
Galisset	4,301
Lebœufille-Fleury	743
Pourchel	945
Sauvage	3,352
Thuiller	3,301

Nord. — Nous ne connaissons encore les chiffres que d'une partie des arrondissements. Le premier candidat des modérés avait déjà 50 mille suffrages. M. Delescluze n'en avait que 20 mille.

A Douai, M. Lamartine a eu 10,800 voix sur 11,500 votants. Les autres candidats opposés à MM. Delescluze, Ledru-Rollin et Flocon, ont réuni de 8 à 10,000 voix. MM. Ledru-Rollin et Flocon en ont obtenu 682 et 729, et M. Delescluze, commissaire départemental, 334.

Eure. — Le dépouillement du scrutin était terminé hier après-midi à Louvriers. M. Dupont (de l'Eure) avait réuni l'unanimité des suffrages de ce canton. MM. Garnier-Pagès, Legeondre et Dumont (de Pont-Audemer), le suivaient de près sur la liste. Les autres candidats qui avaient obtenu le plus de suffrages étaient MM. Legrand, Paul Sevaistre, Demante, Lefèvre-Darufié et Demontreuil.

Gironde. — A Bordeaux, le nombre des votants a été de 26,260; et la liste sur laquelle figurent MM. Lamartine, Ducos, Cl. Thomas, Pilfaudel, a obtenu une grande majorité. Les votes des arrondissements ne sont pas encore connus.

Seine inférieure. — A Rouen, le parti du commissaire départemental a succombé; M. Lamartine a eu 47,449 voix; Morlot 45,964; Desjobert 45,844; Lefaure-Gonsolin 45,827; Lebreton 45,138; Osmont 44,559; Lecavasseur 43,941; V. Grandin 43,683; Cécille 43,679; Germonière 42,621; P. Lefèvre 42,197; Girard 38,911; Dobremel 37,131; Senard 35,639; Ch. d'Argent 35,506; Bautier 34,793; Martinet 34,601; Randoing 33,395; Desmarest 33,353.

Marne. — A Reims, les dix candidats qui ont obtenu le plus de voix sont MM. Léon Faucher, Pérignon, Derode, J. Bertrand, Soulié, Ferrand, David, Aubertin, Bailly et Leblond (parti modéré.)

Pas-de-Calais. — A Arras, la majorité paraît toujours acquise à la liste du comité libéral, mais elle ne sortira pas complète. Selon toute apparence, MM. Pécunet et Degeorge (de la liste rouge) seront nommés.

Yonne. — A Sens, la majorité des voix a été acquise aux noms suivants: Guichard (Guichard l'aîné), Marie, Carnot, Lorain, Pallier, Robert, [illegible]. Sur toutes les listes que nous avons devant nous, MM. [illegible] et Pilloult figurent en tête. Viennent ensuite MM. Bedeau, [illegible] presque tous les candidats du *Courrier de Nantes*, journal de [illegible] opposition.

Seine-et-Marne, Meaux pour capitale. — Nous voyons figurer en tête de la liste MM. Ocean Lafayette, Georges Lafayette, Lasteyrie, Auberger, Bastide, Drouin fils, Pouplin, Chappon, Etienne d'Harcourt. Le recensement des votes n'est pas complet.

Loiret, Orléans pour capitale. — Là aussi triomphe le parti modéré représenté par MM. Roger du Loiret, Rondeau, Martin, Abatucci, Arbey, Jean Michot, Considérant, Cormenin fils, Guindé, Perrot, Genteur. Il reste encore à connaître les votes de plusieurs arrondissements.

Aube. — A Troyes, on n'a pas encore de résultat définitif. Les premiers noms sur la liste sont peu connus hors du département; ce sont MM Liguicir, Millard, A Cayot, Stourm, Delaporte, Blavoyer, Gerdy, Andryane, Rebillout, Sinet, Dapton, Argence, Pance. Tous ces noms ont depuis 40,734 voix jusqu'à 5,201. M. Lignier est le commissaire du gouvernement en faveur duquel la population a fait une émeute.

M. Crevat, commissaire expulsé, n'a jusqu'à présent que 363 voix.

On lit dans le *Monde républicain*, journal du parti Ledru-Rollin:

« Les élections, nous n'avons cessé de le dire, seront mauvaises; mauvaises, en ce sens qu'elles ne seront que l'expression d'une majorité perturbée, égarée, faussée. Ce sera le résultat, prévu par nous, de la mauvaise impulsion donnée à l'esprit public par les faits et gestes des commissaires, et par le pervertissement de l'opinion par la presse des départements.

» Les nouvelles que nous recevons ce soir sont désastreuses, et confirment les craintes que nous avons émises sur l'existence de l'Assemblée nationale.

» Dieu veuille qu'il ne résulte pas de tout ceci la perte de cette république si péniblement fondée, et pour le salut de laquelle nous aussions donné [illegible] monarchie n'a pu nous enlever, notre existence. »

La *Presse* se borne à supprimer toute espèce de détail sur [illegible] elle se tait. Elle parle d'une alliance [illegible] de-Ville avec l'ancien parti constitutionnel.

Un journal dit savoir de source certaine que le décret relatif à la reprise des chemins de fer par l'Etat est à l'imprimerie du *Moniteur*, ainsi qu'un autre décret consacrant le même principe pour les *assurances contre l'incendie*.

Ces décrets seraient promulgués avant la réunion de l'assemblée nationale.

Cette assertion, surtout en ce qui touche les assurances, est en contradiction avec des arrêtés récents qui ont prolongé de plusieurs années le terme fixé à diverses compagnies d'assurances. Nous croyons que ces prolongations n'ont été accordées que sous toutes réserves du droit d'expropriation pour cause d'utilité publique. (*Corresp.*)

La préfecture de police suivante a été communiquée aux journaux:

« Malgré le zèle et le dévouement des citoyens appelés à dépouiller le scrutin, il n'a pas été possible d'arriver à un résultat complet dans la journée d'aujourd'hui. Il n'y a pas eu moins de 210,000 votants dans la seule [illegible] arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis ajoutés encore un chiffre de plus de 60,000 votants, chiffre déjà si considérable; or, les scrutateurs les plus exercés ne peuvent pas dépouiller plus de [illegible] à l'heure. Si on ajoute à cette difficulté que les communes [illegible] sont obligées de parcourir une certaine distance pour se rendre au chef-lieu de canton, on comprendra que le dépouillement de cet immense scrutin ait exigé un travail de trois jours.

» Le recensement général des votes pour le département de la Seine aura donc lieu à l'Hôtel-de-ville le vendredi 28; cette opération commencera à huit heures du matin, et d'après l'arrêté pris par le maire de Paris, conformément au décret, elle aura lieu en présence du président des sections centrales et des délégués de chaque section. Huit cents citoyens témoins des opérations précédentes assurent donc toute sécurité à cette opération définitive, laquelle se fera les portes ouvertes, dans la salle de Saint-Jean. Un détachement de gardes nationaux des différentes légions de Paris et de la banlieue est convoqué pour veiller à l'ordre extérieur et pour entourer d'une sécurité convenable la proclamation de nos représentants du peuple, qui sera faite par le maire de Paris. »

En publiant d'après *le Moniteur*, le programme de la fête qui doit avoir lieu le 4 mai, le *Constitutionnel* ajoute les réflexions suivantes:

Ce n'est pas nous qui nous plaindrons de voir le gouvernement provisoire réveiller dans tous les cœurs des sentiments de fraternité, nous les adversaires des commissaires dictateurs, du *Bulletin* si souvent menaçant du *Ministère de l'intérieur*, nous les amis de l'ordre. Nous ne nous plaindrons point non plus de voir la République grande, noble, splendide, commander des tableaux, des statues, des monuments, fastes historiques d'une époque nouvelle; que M. Ledru-Rollin, comme l'Empereur, donne même, non sur sa cassette, mais sur les fonds du ministère de l'intérieur, un traitement supplémentaire de trente-deux mille francs par an à une grande tragédienne, nous ne l'en blâmerons pas.

Mais on nous assure que la fête qu'on annonce et le repas avec tentes, feux d'artifices, coûteront 1,100,000 fr. environ, et l'on ne sait si, dans le devis du menu, on a tenu compte de l'enthousiasme et des verres cassés.

Avec 1,100,000 francs, on pourrait mettre au concours bien des tableaux, bien des médailles, bien des statues, qui honoreraient plus sérieusement la république. Dans un temps où toutes les fortunes grosses ou petites sont ébranlées, où tant d'ouvriers sont sans ouvrage, où tant de misères sont à soulager, que le gouvernement provisoire se garde de folles prodigalités! Qu'il ne s'expose pas à s'entendre dire, avant d'employer 1,100,000 francs en vins, en veau, en jambons et en feux d'artifices, rendez donc l'argent des caisses d'épargne!

Un incident fort grave s'est passé au dépouillement du scrutin à Roubaix. Un fabricant de cette ville s'était fait porter comme scrutateur; on s'aperçut bientôt que, lorsqu'il fallait appeler les noms portés sur les listes électorales, il supprimait ceux de ses adversaires politiques, les républicains de toutes nuances, et les remplaçait par des noms appartenant, dit-on, au parti légitimiste. Pris en flagrant délit, cet homme, que l'on aurait dû arrêter sur-le-champ, a trouvé le moyen de prendre la fuite. Procès-verbal a été dressé contre lui. Il est malheureux que l'on n'ait pu l'atteindre, à quelque opinion qu'appartienne cet homme, toute doivent le flétrir comme un mauvais citoyen. (*Echo du Nord.*)

L'*Assemblée nationale* publie la curieuse lettre qu'on va lire:

Monsieur le rédacteur,

Vu le décret du gouvernement provisoire du 18 avril qui dit:

« Liberté, Egalité, Fraternité.

» Une taxe spéciale et progressive est mise sur les propriétaires et locataires occupant un loyer de 300 fr. et au dessus.

» Un impôt somptuaire est établi sur les voitures de luxe, les chevaux, les chiens, et sur les domestiques mâles quand il y aura plus d'un domestique mâle attaché à une famille. »

Je soussigné,

Attendu que mon père a été ruiné par la première révolution d'une manière très peu progressive,

Que je n'ai pas envie que mes cinq enfants et que ma femme (qui est Anglaise et avec laquelle je suis marié sous le régime dotal) soient ruinés d'une manière progressive.

Déclare:

Mon appartement, rue de Monceau, n° 9, à louer avec ou sans mobilier;

Ma voiture et mes deux chevaux à vendre;

Ma propriété près de Tours, très améliorée par moi, à vendre à un prix très avantageux pour l'acquéreur;

Et de plus, je propose à qui le désirera de changer mon cuisinier, dont je suis très content, pour une cuisinière provisoire.

Si vous voulez bien, M. le rédacteur, insérer cette note, vous obligerez l'ennemi le plus prononcé de toutes mesures arbitraires, qu'elles soient monarchiques, impériales ou républicaines.

Paris, 25 avril.

C.-M.-O. d'Este.
9, rue de Monceau.

On lit dans *l'Assemblée nationale*:

Ce soir, à dix heures et demie, nos bureaux ont été envahis encore une fois. Trente personnes environ, membres de la *Société républicaine centrale*, se sont présentées en tumulte. Elles apportaient une lettre signée de A. Blanqui, président, et de six autres délégués du club. Deux de nos rédacteurs étaient alors présents.

Le délégué qui semblait plus spécialement chargé de porter la parole donna lecture de la protestation dirigée contre un article (un fait aux nouvelles diverses) inséré dans l'*Assemblée nationale* d'hier, et somma la rédaction de reproduire ce qu'il appelait la réfutation « d'odieuses calomnies. » Nous avons répondu avec tout le calme dont nous pûmes disposer, que nous n'avions à recevoir aucune sommation, que nous protestions contre cette démonstration bruyante, contre ce déploiement de forces; que la visite de quatre délégués eût été plus efficace, et surtout plus convenable, mais que jamais nous ne nous laisserions dicter des conditions par une manifestation, si menaçante qu'elle fût.

Nous ne saurions répéter avec beaucoup de précision les phrases jetées par ces trente personnes qui toutes criaient et menaçaient à la fois. Nous avons cependant été frappés par ces étranges déclarations: « qu'il n'y avait plus de justice et plus de lois; que les citoyens avaient à veiller eux-mêmes à l'exercice de leurs droits, que cette manifestation était *pacifique*, avait lieu sans armes, que les citoyens de la *société républicaine* auraient à se prononcer plus énergiquement si on ne prenait pas en considération leurs démarches. » Nous voulons oublier, par dédain pour ces clameurs les brutalités de langage et les apostrophes les plus animées.

Pour tâcher d'abréger cette déplorable scène, nous avons déclaré nettement que nous n'avions rien à entendre, et que la rédaction aviserait. La « députation » a quitté nos bureaux, après une visite d'un quart-heure, et en proférant, comme à son arrivée, des cris et des menaces.

Le ministre des finances vient d'adresser la lettre suivante à [illegible] employés de son administration:

« Paris, le 22 avril.

« Monsieur, depuis l'établissement de la république, vous avez demandé deux fois de l'avancement dans vos réclamations, vous faites valoir la constance de vos opinions politiques, l'aversion que vous inspirait un *gouvernement de fraude et de déception*, et enfin l'oubli délibéré où vous avez été laissé par le gouvernement déchu, à cause de vos antécédents, de vos relations et de votre inaltérable patriotisme.

« Vous ajoutez: je ne viens pas ici, Monsieur le ministre, en imposer à votre » bonne foi, en faisant étalage de mon patriotisme! Mon dossier fixera à cet » égard, votre opinion sur mon compte. »

« Conformément à vos désirs, Monsieur, je me suis fait représenter votre dossier, et voici ce que j'y trouve:

» Nommé en 1830 à la recette particulière de B..., qui vaut 9,000 fr., vous avez été envoyé en 1837 à F..., avec avancement.

» En 1840, vous avez été appelé à la recette de P..., qui vaut 16,000 fr.

» En 1844, vous avez demandé *pour votre convenance particulière*, la recette de..... quoique d'un produit un peu moindre, et vous avez obtenu cette faveur.

En 1840, vous avez été nommé membre de la Légion d'honneur.

» Enfin, Monsieur, vous n'avez cessé de solliciter de tous les ministres une meilleure position.

» Ce n'est pas tout encore. Dans une lettre que vous avez adressée, le 30 novembre dernier, à M. Nonton, alors directeur du personnel, je lis:

» Pénétré, comme je le suis, Monsieur, de trouver en vous l'homme toujours juste, je viens en appeler à cet intérêt que vous m'avez tant promis, » et vous dire que vous pouvez en ce moment réaliser toutes les espérances » d'un père chargé d'une nombreuse famille, qui s'est compromis dans les » élections dernières par dévouement pour le gouvernement qu'il sert, et dont » les efforts, hélas! trop avérés et malheureux, ont jeté sur lui une déconsidération que je ne puis supporter plus longtemps. »

» Le rapprochement de tous ces faits, Monsieur, m'imposait un devoir: je l'ai rempli. Par un arrêté en date de ce jour, j'ai prononcé votre destitution. »

Nous appelons l'attention sur l'article suivant du *National* parce qu'il montre où est le véritable danger de la société. Les républicains maîtres du pouvoir sont déjà en concession envers les socialistes. Où sera le point d'arrêt? C'est ce que tout le monde doit se demander.

Le *National* ne veut plus d'insurrection, de recours au fusil. Il a le ferme espoir que toute tentative de violence échouera devant le bon sens public.

Ainsi les démocrates de 1848, comme les constitutionnels de 1830, viennent successivement rendre hommage à ce principe, que l'insurrection n'est jamais bonne, car c'est une arme qui tombe successivement dans les mains des partis. C'est une vérité sociale que les partis apprennent dans leur passage au pouvoir, et leur expérience tourne au profit de l'ordre.

Ecoutons le *National*.

« La manifestation de dimanche a été une leçon de sagesse, de discipline et de modération qui doit nous servir à tous. *Des doctrines*, plus ou moins discordantes, étaient descendues dans la rue, et, au lieu de se renfermer dans la discussion par les livres, par les journaux, par les clubs, *elles avaient prétendu exercer une pression sur le gouvernement provisoire*, et en modifier par l'intimidation, soit la marche, soit la composition. A peine put-on soupçonner dans Paris qu'il en était ainsi, que la population accourut en armes, et, par sa seule attitude, sans violence et sans efforts, arrêta tout projet, si réellement il y avait projet ailleurs que chez les meneurs. De cette façon, les choses ont été remises à leur véritable place: les doctrines et les théories renvoyées aux chaires de toute espèce qui leur sont ouvertes, l'ordre et la paix maintenus dans la rue.

Vous sortez complétement de votre rôle, théoriciens attachés à des sectes fort diverses, quand vous essayez de l'emporter par la violence, quittez ensuite à vider entre vous vos débats particuliers! Nous saurons vous y contraindre, et, quand le cas est en dehors de vous, vous contiter que la majorité immense dans la nation, vous quitte prématurément votre tâche d'apôtre pour tenter d'installer sans transition ce que vous regardez sans doute comme une vérité; mais ce qui n'est tel qu'à vos yeux. Si jamais l'une de vos théories franchit ce pas et gagne les intelligences, alors, oui, c'en sera fait de la population de Paris, non plus que celle de la France, ne mettra devant vous le *veto* que dimanche elle vous a si justement opposé.

D'ailleurs, que désirez-vous? ou, pour mieux dire, que désirons-nous? — car pourquoi nous mettrions-nous en dehors des théoriciens et des chercheurs? — que désirons-nous, si ce n'est les favorables conditions que la république accorde à tous ses enfants? La liberté d'écrire est complète; livres, journaux, tout abonde et pullule. Les associations et les clubs sont innombrables, et là, chaque doctrine, chaque idée même, quelque individuelle qu'elle soit, peut se faire entendre et essayer sur l'esprit des autres son attraction persuasive. La liberté d'enseignement, nous l'espérons fermement, ne peut pas manquer d'être régularisée. Toutes les barrières sont donc tombées devant la propagation et la publication des doctrines sont sans entraves, c'est-à-dire que nos idées poussées au dernier degré. La victoire appartient à la meilleure: c'est aussi ce que nous voulons-nous à aucun prix que cette concurrence soit abolie.

La vieille société, d'où nous sortons et dont nous venons de disperser les derniers débris, avait pour fondement un système de notions religieuses, aristocratiques et monarchiques qui l'ont soutenue dans son long trajet à travers le moyen âge, mais qui l'ont successivement abandonnée à l'approche de l'ère actuelle. C'est ce système qu'il s'agit de remplacer aujourd'hui, et il ne pourra être remplacé que grâce à la preuve qui sera prévaloir aux yeux de tous la bonne solution et qui ralliera la France. En dehors de la preuve qui sera le résultat d'une libre discussion, il n'y a point de salut. Cette preuve, quelle qu'elle soit, ne doit pas être escamotée au profit d'une théorie, qui n'aura pas fourni la démonstration suffisante. Plus nous avançons, plus la science politique tend à l'empirisme et des vagues hypothèses. C'est pour cela, *tel est du moins notre ferme espoir, qui bravera devant le bon sens public toute tentative pour suppléer par la violence à l'absence de preuves et de persuasion. Il faut désormais convaincre la France*; on n'y parviendra, du moins nous le croyons, à l'aide d'un tout autre appareil de raisonnements et d'arguments que celui qui a été mis jusqu'à ce jour en avant, et nous croyons aussi que, par la violence, on ne la soumettrait pas, on la révolterait.

C'est justement, pour discuter ainsi et préparer l'avenir, que nous sommes en république. Sous cette forme de gouvernement, la discussion est la grande loi imposée à toutes les doctrines. Sous [illegible] monarchie, au contraire, l'appel à la force était la raison dernière. (1) La [illegible] monarchie a emporté avec elle ces nécessités de guerre et [illegible] avait des barrières au-delà desquelles on ne pouvait pas [illegible] république n'en a point, et elle appartient sans conteste [illegible] gagner par la persuasion. *Les théories socialistes qui s'[illegible] vrai, du moins à notre point de vue, qu'elles pressentent [illegible] profonde pour la société à venir. Cela nous semble [illegible]* Comment, en effet, serait-il possible que les fondements [illegible] ancienne société eussent croulé sans que l'édifice entier [illegible] Mais, on la théorie qui doit nous donner le plan de [illegible] pas née, ou, si elle est née, elle n'a pas encore la force de [illegible] qui doit la faire triompher.

Malheureusement [illegible] doctrines se joignent souvent des passions anarchiques qui se [illegible] par la violence du langage et par le désir de

---

(1) Nous n'avons pas besoin de faire remarquer à nos lecteurs, que cette assertion n'est qu'un sophisme dont l'histoire a depuis longtemps fait justice. (Note du *Journal de La Haye*.)

ne rien laisser se consolider. C'est contre cela, et non contre les théories en elles-mêmes, que l'opinion publique proteste. La stabilité de la république est le premier besoin. L'immense majorité de la France le reconnaît. Ce serait bien mal servir cet intérêt prépondérant, que de remettre incessamment en question, sous le prétexte le plus frivole, les pouvoirs issus de la souveraineté du peuple. »

—

Ce que nous voulons.

Sous ce titre, un journal de province, en France, le *Mémorial de la Creuse*, publie un article fort remarquable sur ce que les départements demandent en France; nous en reproduisons les principaux passages, pour que nos lecteurs puissent se former une opinion exacte de ce qui se passe dans les départements ; nous croyons devoir seulement ajouter que la feuille à laquelle nous empruntons cet article, est une feuille franchement républicaine :

« L'inquiétude se répand, la province s'émeut, les meilleurs esprits se troublent, le malaise général touche à ses dernières limites. Chacun se demande: où allons-nous à travers ces voies incertaines que semblaient pourtant devoir éclairer de si lumineux rayons? — à quel but conduisent ces sentiers où s'amoncèlent toutes les croyances éteintes, et où l'on ne voit se dresser debout, hideuses et violentes, que les ambitions mesquines et les médiocrités vaniteuses? N'y a-t-il plus nulle part de principes d'autorité autour desquels il faille se rallier?

» Comment le pouvoir se laisse-t-il égarer ?

» Comment le gouvernement provisoire, à qui Dieu a remis, dans un moment suprême, les destinées de la France, appelle-t-il dans ses conseils les hommes que, depuis quelques jours, on voit, dans les départements, venir parler en son nom? Des faillis sans concordat, des hommes qui ont eu les plus sérieux démêlés avec la justice, des jeunes gens qui discutent les grands intérêts de l'Etat entre un verre d'absinte et une bouffée de cigare, tout ce qui, dans un temps normal, aurait eu peine à gagner le pain de chaque jour, à l'aide d'un travail utile, voilà ceux que nous voyons au milieu de nous se poser comme les apôtres envoyés pour prêcher les vérités nouvelles et préparer le grand œuvre de notre régénération politique.

» Et quand nous, citoyens honnêtes et purs, républicains dévoués au sentiment de l'honneur national et de la dignité du pays, qui avons autant que qui que ce soit d'ardentes aspirations vers une vie spéciale meilleure pour tous, quand nous apportons notre obole dans les trésors épuisés de l'Etat, quand nous adjurons tout le monde de venir en aide à la patrie, et de se hâter de payer les impôts, nous apprenons que des inconnus regorgent d'or, ont les mains pleines de billets de banque, et parcourent la Creuse en étalant leur luxe et en se vantant de leur pouvoir!

» Mensonge! Nous ne croyons pas à ce pouvoir ; ces individus ne sauraient être délégués par le gouvernement!

» Quels sont-ils donc ces républicains qui prêchent le désintéressement et le sacrifice, qui n'offrent aux travailleurs que du pain, et qui ne craignent pas de tarifer à quarante francs par jour les services qu'ils rendent à la nation! Quels sont donc ces hommes qui doivent vouloir oublier les scandaleux exemples de corruption dont nous avons été les témoins sous le pouvoir déchu, et qui détournent ainsi à leur profit, pour un seul jour, ce qui ferait vivre quinze familles?

» Que ces agitateurs, s'ils se donnent pour mission d'aller dans les clubs échauffer le patriotisme, comme ils disent, ne s'y trompent pas. Quelques énergumènes pourront applaudir à leurs phrases vides et sonores, quelques têtes folles, et dont la matérielle enveloppe n'a jamais abrité de pensée, pourront battre des mains sous le bruit de leur parole gonflée de vent, mais le bon sens des masses en fera justice, et l'instinct du peuple saura bien voir qu'en eux il n'y a que des *sepulcres blanchis*, suivant la rude expression de l'Ecriture.

» Le gouvernement a-t-il besoin de faire de la propagande révolutionnaire? Qu'il fasse cette propagande à ciel ouvert et non dans l'ombre; qu'il la fasse par ses commissaires, par ses préposés dans les arrondissements, par ses maires, par ses présidents des colléges électoraux! Qu'il nous dise comment il comprend les saints principes de la république, comment il les respecte et veut les amener à une imposante réalité!

» Le gouvernement n'a-t-il point confiance dans ses fonctionnaires, de quelque ordre qu'ils soient? Qu'il exécute, sans plus attendre, ces menaces d'épuration que l'on tient suspendues sur tant de têtes; qu'il prenne les places dont on se dépouillera sans regret, pourvu qu'à tous on assure la sécurité, l'ordre, la liberté! Nous avons l'orgueil de croire qu'après le temps passager des affamés d'emplois, des eunuques d'intelligence, des agitateurs de la rue, l'heure des hommes de cœur ne tardera pas à revenir! et nous aurons toujours une place au foyer de la liberté!

» Nous voulons la République forte et grande, mettant, par le progrès, par les nobles institutions, la France à la tête du monde. Nous voulons le développement des grandes idées qui ont jadis inspiré Mirabeau ; mais nous ne voulons pas que des fous se jettent au travers de l'esprit humain, pour le détourner violemment de sa route, comme au temps de Danton et de Robespierre! — nous ne voulons point que notre drapeau se teigne du sang de nos frères; — nous ne voulons point d'un chaos et d'une anarchie dont il ne sortirait encore qu'une dictature, fût-ce celle d'un autre Napoléon.

» Nous voulons les principes du gouvernement de tous pour tous, l'intervention directe et constante de la souveraineté du peuple dans les affaires du pays;

» Nous voulons l'amélioration de l'individu pour qu'il y ait progrès dans [illegible]

» Nous voulons l'éducation des masses, parce que c'est la seule voie pour les conduire à la liberté, à l'égalité, à la fraternité.

» Nous voulons une puissante unité nationale, qui soit maintenue par un pouvoir ferme et résolu, présentant sans cesse des obstacles aux ambitions désordonnées et résistant aux secousses trop brusquement convulsives d'un corps social en travail ;

» Nous voulons qu'il n'y ait plus de privilèges, plus de catégories, que ceux que donnent la nature, que donnent le génie, un courage héroïque ou [illegible] valeur!

» Nous ne voulons pas de ces parleurs abondants et stériles à la fois, qui discutent toujours et ne conèlent jamais, qui font miroiter aux yeux du peuple des théories brillantes mais irréalisables, et sèment dans le monde le désordre et [illegible]

» Nous ne voulons pas de ces novateurs renouvelés de Babœuf, qui attaquent et veulent renverser la famille et la propriété. — Notre conviction profonde, c'est que la famille est la base la plus sacrée de la société tout entière ; que c'est là le premier anneau de toutes les affections, la première cause de tous les sacrifices, de tous les dévoûments.

» Nous croyons que tout système social, qui voudra être durable et fort, devra s'appuyer sur la propriété, car toute propriété commence par le travail auquel elle encourage et dont elle est la récompense. L'homme est propriétaire de son intelligence, de sa personne et de ses bras; c'est de là que dérivent toutes les autres propriétés.

» Si le genre humain n'est qu'un peuple de frères, à qui la terre appartienne sans exception, quand la civilisation sera arrivée à son terme le plus complet, que la vertu, la moralité, l'ordre et l'intelligence régneront sur la terre, qu'on sera sûr que nul ne sera déshérité. — Mais ne fermons pas les yeux à la lumière et reconnaissons que l'inégalité de forces, d'intelligence et de bonne conduite doivent longtemps encore rompre l'équilibre [illegible] fortunes.

» Le but où on peut tendre, et nous le désirons de toute notre âme, c'est que le règne de Jean-Jacques se réalise, et que la France devienne un pays où personne ne soit trop et où chacun ait quelque chose.

» Mais nous ne voulons pas de ces bohémiens politiques qui sortent de dessous terre, de ces échappés de collége qui prennent des poses de dictateurs, de ces transfuges de toutes les opinions qui affichent un monopole de républicanisme, de ces missionnaires corrompus, par la bouche desquels ne parlera jamais la sainte liberté! Nous attendons que notre gouvernement, en qui nous avons foi, les désavoue et les fasse rentrer dans leur obscurité d'où ils n'auraient pas dû sortir! »

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Lundi 1er Mai 1848. — (*Représentation n° 124.*)

Le Barbier de Séville,

opéra en quatre actes, paroles de Beaumarchais, arrangées sur la musique de Rossini, par Castil-Blaze.

Oscar,

OU LE MARI QUI TROMPE SA FEMME,

comédie en trois actes et en prose, de MM. Scribe et Duveyrier.

On commencera à 7 heures.

Koninklijke Holl. Schouwburg.

Wederopening van het tooneel.

Op Dingsdag 2 Mei 1848. (N° 49 in het abonnement.)

Katharina Howard,

OF DE TWEE SCHIJNDOODEN,

romantisch tooneelspel in vijf bedrijven en zeven tafereelen, naar het Fransch van Alex Dumas. Versierd met nieuwe costumes. In vele jaren niet vertoond. Om de uitgebreidheid dezer voorstelling geen nastuk. De gewone pauze na het zesde tafereel.

Verwacht Vrijdag, 5 Mei 1848, DE JONGGEHUWDE FRANSCHMAN, waarin de heer A. MORIN met de rol van *Oscar* zal debuteren.

De aanvang ten zeven uren.

ANNONCES.

A LOUER A ROTTERDAM,

pour le mois d'Août prochain ou plus tôt, **une très-belle Maison moderne**, située dans une des plus belles parties de la ville. S'adresser *franco* à M. J. F. METZELAAR, Architecte, *Leuve Hoven* 2, n° 211.

La Chancellerie d'État du Grand-Duché de Luxembourg, a été transférée au *Nieuwen Uitleg*, section J, N° 117.

La Haye, ce 3 Avril 1848.

A CÉDER.

Le propriétaire d'un **CAFÉ**, situé dans le quartier le plus fréquenté de la ville de La Haye, voudrait céder son établissement, qui se trouve une spacieuse salle pour Bals et toutes les facilités que l'on pourrait désirer, à des conditions très acceptables.

S'adresser sous les initiales L. B. au bureau du *Journal de La Haye*.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

LE LUNDI 1er MAI 1848 ET JOURS SUIVANTS, A 10 HEURES DU MATIN, dans la rue dite *Hooge Westeinde*, à l'Hôtel de la ci-devant légation de France à La Haye, d'un riche mobilier appartenant à M. le baron de Bussierres, ex-dernier ministre de France près la Cour des Pays-Bas.

Par le ministère de M. J. W. VAN DEN BERGH, notaire résidant à La Haye,

Cette vente se compose:

1. D'un riche meuble de salon bois doré garni de damas de soie rouge, et composé de divans, canapé, confidentes, fauteuils, chaises, console etc, tables à jeu en palissandre, fauteuils et chaises de tapisserie, meubles de Paris.
2. Tentures, rideaux de damas de soie rouge, etc.
3. D'un meuble de salle à manger en bois doré, composé de buffet console, étagère, chaises (de Paris), etc.
4. Meubles divers, tels que bureau, chiffonière, armoire, tables, chaises, fauteuils et canapés de divers formes, en palissandre et acajou.
5. Une grande quantité de rideaux de damas de laine, toile de Perse, mousseline, etc.
6. Quatorze tapis de fabrique française et anglaise.
7. Huit lustres en bronze doré, fabrique de Paris, MAISON DENIÈRE.
8. Deux pendules, id. id., avec leurs garnitures de cheminée.
9. Vingt-quatre candélabres bronze doré de Paris, MAISON DENIÈRE.
10. Dix bras en bronze doré, id.
11. Un surtout de table, id. id., composé de trois plateaux à galerie, avec leurs glaces, coupes, candélabres, bonquet, etc. id.
12. Quatre assiettes montées bronze doré, id. id.
13. Quatre pieds de compotier, id. id. id.
14. Six vases porcelaines montés et garnis de bronze doré, formant lampes-Carcel.
15. Deux grand vases de Chine, montés et garnis de bronze doré, avec leurs lampes Carcel.
16. Plusieurs autres lampes, telles que solaires, etc.
17. Un riche service de porcelaine de Paris, composée de 622 pièces.
18. Un service porcelaine de Paris, à chiffre composé de 320 pièces, et beaucoup d'autres porcelaines, telles que tasses à thé, thé complet, etc.
19. Deux services de cristaux de Paris, du dernier modèle, composés de 640 pièces.
20. Literies de maître et de domestique, composées de matelats de crin, et laine, oreillers, traversins de plumes, couvertures de laine et de coton, etc.
21. Quatorze lits en fer dont 4 forme bateau DE PARIS.
22. Une batterie de cuisine en cuivre, composée de 140 pièces, et plusieurs ustensils de cuisine.
23. 1,000 bouteilles de vins fins français et étrangers, tels que Château-Margaux, Château-Lafite, Sauterne, Graves, Steinberg, Xérès, Malaga, Moscatel-rico, Jerez, Pakorret, etc.
24. Plusieurs tableaux de divers artistes renommés.

Le public sera admis à voir le mobilier susdésigné, le jeudi 27, vendredi 28 et samedi 29 avril 1848, de 11 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

On donnera également des cartes d'entrée pour les jours non indiqués, à partir du 17 avril 1848, à l'étude de M. J. W. VAN DEN BERGH, notaire à La Haye.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 28 Avril.

		Int.	PLUS BAS COURS.	LE PLUS HAUT.	COURS à 4½ h.
Pays-Bas	Dette active	2½	42	43	42⅛
	Dito dito	3	48	48⅛	48
	Dito en liquidation.	3	—	—	—
	Dito dito	4	63	65	63⅛
	Dito des Indes.	4	62	63½	—
	Syndicat.	3½	61	62	—
	Dito	3½	—	—	—
	Société de Commerce.	4½	—	—	—
	Act. du lac de Harlem.	5	—	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4½	63	63½	—
	Act. du chemin de fer Holland.		—	—	—
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	89	90	89
	Dito dito. 1828 & 1829	5	86⅝	87½	86⅝
	Inscript. au Grand-Livre	6	48⅛	—	—
Russie	Certificats au dito.	6	48⅛	49	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	73½	75	—
	Emprunt de 1840	4	67	67½	—
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	65	66	—
	Passive		—	—	—
	Dette différée à Paris		—	—	—
	Deferred		—	—	—
Espagne	Ardoins	5	7⅛	8	—
	Dito intérieur à 6m.	3	16	16⅛	16⅛
	Coupons Ardoins		—	—	—
	Obligations Goll. & Comp.	5	65	—	—
Autriche	Dito métallique	5	60	61½	—
	Dito dito	2½	31½	33½	31½
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836		—	—	—
	Emprunt à Londres 1839.		—	—	—
Brésil	Id. Id. 1843		—	—	—
Portugal	Obligations à Londres.		14	14	—

Bourse de Paris du 27 Avril.

		COURS 26 AVRIL.	COURT.	FIN COURT
France	Cinq pour cent	—	69	68 75
	Trois pour cent	—	47	47 25
	Emprunt.	—	—	—
	Rentes de la ville	—	—	—
	Rentes diverses	—	—	—
	Emprunt Ardoin 3 p. c.	—	—	—
	Id. différée	—	—	—
Espagne	Dette active	—	—	—
	Dette passive	—	—	—
	Certificats Falconet	—	—	—
Naples	Dette active	—	—	—
Pays-Bas	Dette active	21	—	—
	Dette active	5	—	—
Belgique	Dito	3	—	—
	Banque belge	—	—	—

Bourse de Paris.

On était toujours plus occupé des élections que de transactions en fonds publics. On savait à peu près à quoi s'en tenir sur les élections de Paris, dont les trois-quarts ou les sept-huitièmes seront modérées, et l'on commençait à se préoccuper des élections des départements. On avait des renseignements sur une vingtaine de départements voisins de Paris, et partout les ultra-révolutionnaires étaient relégués sur les listes de manière à n'avoir aucune chance de succès; on citait, entr'autres dans cette catégorie, les départements de l'Aisne, de la somme et de la Seine-inférieure. Quelques journaux parlent encore ce matin de la probabilité d'une prochaine publication du décret sur les chemins de fer, mais l'opinion générale de la Bourse s'accorde à regarder comme [illegible] l'Assemblée nationale. On prétend même que la hausse de la rente est pour beaucoup dans ce revirement des décisions de M. Garnier-Pagès.

Le 3 p. c., était hier à 44-50, a varié de 43 à 46.25 et reste à 47.

Le 5 p. c., fermé hier à 65, a fait 67 et 69 et reste à 69.

La banque de France a fait 1,575 et 1,580, et a rétrogradé à 1,480, reste à 1,490; les obligations de la ville ont monté de 5 fr. à 1,035. Vieille-Montagne de 100 fr. à 1,900.

Bourse d'Anvers du 28 Avril.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 7 ¼. — Dette différée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse ». — Cours après Bourse (2½ heures). Ardoins ».

Bourse de Londres du 26 Avril.

3 % Cons. 81 ⅞, 82. — 2 ½ Cons. ». — 4 % d. 59, 62. — 5 % 11 ¼, ⅜. — 3 % 21 ⅛, ⅜. — Bons de l'Echiquier 15 ½.

CHEMIN DE FER HOLLANDAIS. — PERIODE D'ÉTÉ.

HEURES DE DÉPART:

D'Amsterdam à Rotterdam.

DÉPART D'AMSTERDAM.	DE HAARLEM.	DE HAARLEMERLEENZANG.	DE SPEENENBURG.	DE LEIDE.	DE WASSENAAR.	DE LEYDE.	DE DOORSCHOTEN.	DE LA HAYE.	DE RIJSWYK.	DE DELFT.	DE SCHIEDAM.	DE ROTTERDAM.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
—	—	—	—	—	—	—	—	8 00	8 16	8 18	8 22	8 30
8 30	9 5	9 13	9 29	9 50	10 02	10 12	11 32	10 35	10 49	11 8	11 15	11 30
11 15	11 45	11 54	12 2	—	—	—	12 50	—	—	1 23	1 30	1 45
1 00	—	—	—	—	—	—	—	4 00	4 16	4 18	4 22	4 30
4 30	5 5	5 13	5 29	5 50	6 2	6 12	6 32	6 35	6 49	7 8	7 15	7 30
8 30	9 5	9 19	9 30	9 51	10 3	10 13	10 33	10 36	10 50	11 9	11 15	11 30

(*) Arrivée à Harlem 1 heure 25 min.

De Rotterdam à Amsterdam.

DÉPART DE ROTTERDAM.	DE SCHIEDAM.	DE DELFT.	DE RIJSWYK.	DE LA HAYE.	DE VOORSCHOTEN.	DE LEIDE.	DE HARLEM.	DE VOORBURG.	DE LEYDE.	DE WASSENAAR.	DE LEYDE.	DE HAARLEM.	DE AMSTERDAM.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7 00	7 12	7 31	7 37	7 48	8 3	8 18	8 24	8 45	8 56	9 15	9 25	9 33	9 45
9 30	9 42	10 2	10 9	(*)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 00	12 11	12 29	—	12 45	—	1 7	—	1 25	1 36	1 50	2 00	2 08	2 20
3 00	3 12	3 31	3 37	3 48	4 3	4 18	4 25	4 46	4 56	5 15	5 25	5 33	5 45
7 45	7 57	8 16	8 22	8 33	8 48	9 6	9 10	9 31	9 41	10 00	10 10	10 18	10 30
9 30	9 42	10 2	10 9	(**)	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(*) Arrivée à La Haye 7 heures 43 min.

(**) — 10 — 15

A LA HAYE, chez Léopold Enderberg, *Short*

Dépôt général à Amsterdam chez M. Schoonaryeld, *Beursteeg*; et à Rotterdam, chez S. van Rekn Snoeck, *Hoofd*